



ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE  
Huitième session  
Bonn, 2-12 juin 1998  
Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE  
Huitième session  
Bonn, 2-12 juin 1998  
Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13  
Sixième session  
Bonn, 5-9 juin 1998  
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

**ORGANISATION DES TRAVAUX DES SESSIONS ET PROGRAMMES DES ACTIVITES  
PROPOSES : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Note du secrétariat

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. Introduction . . . . .	1 - 4	2
II. Dispositions concernant les alinéas b) à d) du point 8 de l'ordre du jour provisoire du SBSTA et du SBI . . . . .	5 - 6	2

Annexe

Programmes des activités proposés pour les sessions .		3
---	--	---

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision 1/CP.3 relative à l'adoption du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence des Parties a prié le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et celui de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) de donner au secrétariat des orientations concernant les travaux préparatoires nécessaires pour que la Conférence des Parties examine à sa quatrième session les questions énumérées aux alinéas a) à e) du paragraphe 5 de cette décision et que les tâches correspondantes soient réparties entre les différents organes subsidiaires, selon qu'il conviendrait (FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, par. 5).

2. L'examen des alinéas b), c) et e) du paragraphe 5 de la décision 1/CP.3, qui ont trait aux questions relatives à l'échange de droits d'émissions en vertu de l'article 17 du Protocole de Kyoto, à l'application conjointe visée à l'article 6 et au mécanisme pour un développement propre prévu à l'article 12, respectivement, a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la huitième session des deux organes au titre des alinéas b) à d) du point 8 (voir FCCC/SBSTA/1998/1, par. 3 et 6 et FCCC/SBI/1998/1, par. 3 et 6).

3. Pour assurer un juste équilibre entre les travaux des organes subsidiaires et éviter les chevauchements et les doubles emplois, le Président du SBSTA et son homologue du SBI se sont engagés à procéder à des consultations informelles au sujet de l'organisation des travaux relatifs aux alinéas b) à d) du point 8 et à présenter une proposition commune sur la base des résultats de ces consultations (voir FCCC/SBSTA/1998/1, par. 7 et 9 et FCCC/SBI/1998/1, par. 7 et 9 également). Cette proposition commune des Présidents est reproduite à la section II ci-après.

4. Les Présidents du SBSTA, du SBI et du Groupe spécial sur l'article 13 (AG13) se sont par ailleurs engagés à proposer un programme des activités pour les sessions de ces organes subsidiaires, comme suite aux consultations informelles susmentionnées concernant l'organisation des travaux (voir FCCC/SBSTA/1998/1, par. 11; FCCC/SBI/1998/1, par. 11 et FCCC/AG13/1998/1, par. 9). Le programme proposé est présenté dans l'annexe à la présente note.

## II. DISPOSITIONS CONCERNANT LES ALINEAS b) A d) DU POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU SBSTA ET DU SBI

5. Il est prévu que le SBSTA et le SBI tiendront une réunion commune dans l'après-midi du mardi 2 juin pour examiner le point 8. Cette réunion sera pour les Parties l'occasion de faire des déclarations générales portant aussi bien sur les dispositions à prendre pour examiner les questions visées aux alinéas b) à d) du point 8 au cours des sessions que sur le fond de ces questions.

6. Compte tenu des vues exprimées par les Parties, les coprésidents présenteront une proposition commune au sujet de l'organisation des travaux se rapportant au point 8 lors d'une deuxième réunion commune programmée pour la matinée du mercredi 3 juin.

Annexe

**PROGRAMMES DES ACTIVITES PROPOSES POUR LES SESSIONS**

1. Etant donné que le SBSTA et le SBI n'ont pas encore décidé de la manière dont serait organisé l'examen du point 8, celui-ci figure dans le programme des activités des deux organes subsidiaires. Une fois qu'une décision aura été prise sur cette question, le programme des sessions pourra être modifié selon que de besoin. Les présidents pourront aussi procéder à des consultations informelles à ce sujet.

2. L'attention des Parties est appelée sur le fait que la date de la séance d'ouverture de l'AG13 a été modifiée par rapport à celle qui était indiquée dans le document FCCC/AG13/1998/1. Il est maintenant prévu que la session sera ouverte le vendredi 5 juin, à 10 heures.

2 bis. Un atelier spécial sur l'article 6 sera organisé. La date et l'heure de cette manifestation, qui devrait être utile aux travaux du SBSTA dans ce domaine, seront annoncées ultérieurement.

3. Les programmes proposés ci-après devraient servir de guide aux Parties, qui devraient s'y reporter pour planifier leur travail. Ils pourront faire l'objet de modifications, en particulier pendant la deuxième semaine, en fonction de l'état d'avancement des travaux.

**A. Programme des activités proposé pour la huitième session du SBSTA**

	Mardi 2 juin	Mercredi 3 juin	Jeudi 4 juin	Vendredi 5 juin
10 heures - 13 heures	Point 1 Point 2 Point 3	Point 8 (conjointement avec le SBI)	Point 6 : alinéas a) à c)	Réunions informelles
15 heures - 18 heures	Point 8 (conjointement avec le SBI)	Point 4 [Point 8]	Point 6 : alinéas d) à e) Point 7	Point 5 Point 9

	Lundi 8 juin	Mardi 9 juin	Mercredi 10 juin	Jeudi 11 juin	Vendredi 12 juin
10 heures - 13 heures	Réunions informelles	Réunions informelles	Point 7 [Point 8] (suite)	Réunions informelles	Réunions informelles
15 heures - 18 heures	Point 2 : alinéas d) et e) Point 4 (suite)	Point 5 Point 6 (suite)	Réunions informelles	[Point 8] Point 9 (suite)	Point 10

**B. Programme des activités proposé pour la huitième session du SBI**

	Mardi 2 juin	Mercredi 3 juin	Jeudi 4 juin	Vendredi 5 juin
10 heures - 13 heures	Point 1 Point 2 Point 3 a)	Point 8 (conjointement avec le SBSTA)	Point 3 b) Point 4	Point 9 Point 10 Point 11
15 heures - 18 heures	Point 8 (conjointement avec le SBSTA)	Point 5 Point 6	Point 7 [Point 8]	Réunions informelles

	Lundi 8 juin	Mardi 9 juin	Mercredi 10 juin	Jeudi 11 juin	Vendredi 12 juin
10 heures - 13 heures	Point 3 Point 4 (suite)	Point 2 : alinéas d) et e) [Point 8] (suite)	Point 5 Point 6 (suite)	Point 9 Point 10 Point 11 (suite)	Réunions informelles
15 heures - 18 heures	Réunions informelles	Réunions informelles	Point 7 [Point 8] (suite)	Réunions informelles	Point 12

**C. Programme des activités proposé pour la sixième session de l'AG13**

	Vendredi 5 juin	Samedi 6 juin	Lundi 8 juin	Mardi 9 juin
10 heures - 13 heures	Point 1 Point 2	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)
15 heures - 18 heures	Point 3	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)	Point 4

**D. Tableau récapitulatif du programme proposé pour les réunions officielles des organes subsidiaires**

	Mardi 2 juin	Mercredi 3 juin	Jeudi 4 juin	Vendredi 5 juin	Samedi 6 juin
10 heures - 13 heures	SBSTA (11 heures)	SBSTA SBI ( <i>réunion commune</i> )	SBSTA	SBI	AG13
	SBI		SBI	AG13	
15 heures - 18 heures	SBSTA SBI ( <i>réunion commune</i> )	SBSTA	SBSTA	SBSTA	AG13
		SBI	SBI	AG13	

	Lundi 8 juin	Mardi 9 juin	Mercredi 10 juin	Jeudi 11 juin	Vendredi 12 juin
10 heures - 13 heures	SBI	SBI	SBSTA	SBI	
	AG13	AG13	SBI		
15 heures - 18 heures	SBSTA	SBSTA	SBI	SBSTA	SBSTA
	AG13	AG13			SBI

-----